



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

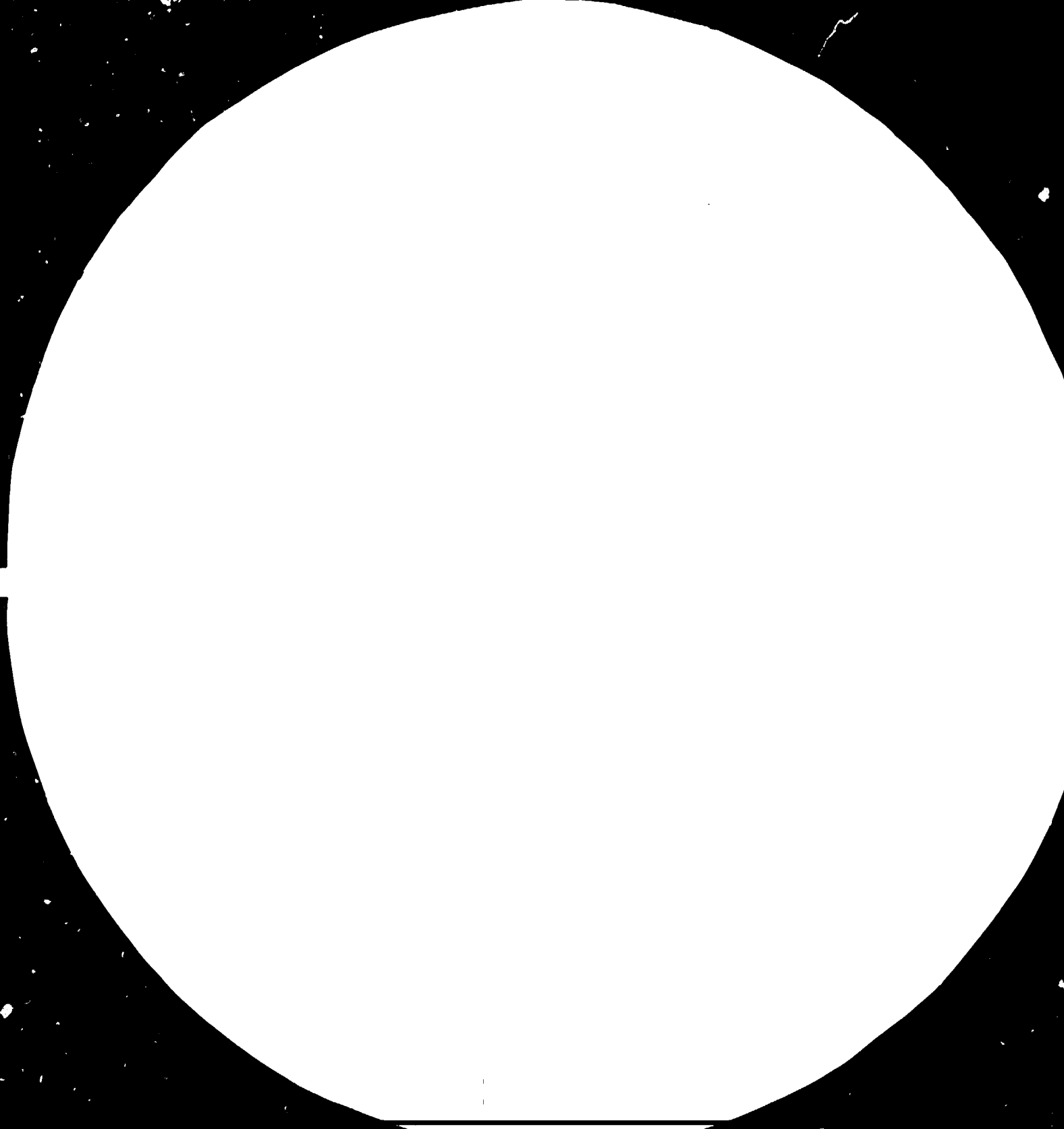
## FAIR USE POLICY

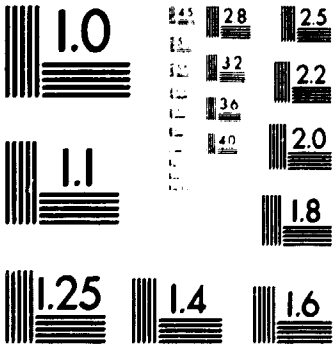
Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)





**MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART**  
**NATIONAL BUREAU OF STANDARDS**  
**STANDARD REFERENCE MATERIAL 1010a**  
**(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)**



# 14577-F



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr.  
LIMITÉE

ID/WG.439/8  
15 mai 1985

FRANCAIS  
ORIGINAL : Anglais

Réunion d'experts de haut niveau  
sur la dette extérieure de l'Afrique  
dans le secteur industriel

Vienne (Autriche), 14-17 mai 1985

PROJET DE PROPOSITIONS CONCERNANT LA DETTE EXTERIEURE  
DE L'AFRIQUE ELABORES PAR LES EXPERTS DU COMITE DIRECTEUR  
A L'INTENTION DE LA VINGT ET UNIEME CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT  
ET DE GOUVERNEMENT A LA REUNION, TENUE A ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)  
DU 2 AU 8 MAI 1985.

Document présenté par

le Secrétariat de l'ONUDI

3302

\* Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point  
rédactionnelle.

V.85-26409

7-7-77

Groupe de rédaction III

## LA DETTE EXTERIEURE DE L'AFRIQUE

1. L'accroissement dramatique de l'endettement extérieur de l'Afrique et le poids du service de la dette sont de graves sujets de préoccupation pour tous les Etats membres. Selon les dernières données publiées par la Banque mondiale, le total de l'encours de la dette extérieure à moyen et à long terme ( y compris les crédits non versés) de 46 pays africains est passé de 134,4 milliards de dollars en 1982 à 136,8 en 1983. Ces montants ne comprennent pas la dette extérieure de l'Angola, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Mozambique, de Sao Tomé-et-Principe ni la dette à court terme ou les crédits du FMI. A la fin de l'année 1984, la dette totale des pays africains était estimée à 158 milliards de dollars et on pense qu'elle dépassera 170 milliards à la fin de 1985.
2. En même temps, le total des versements au titre du service de la dette (intérêts et amortissement) est passé de 12,9 milliards en 1982 à 14,9 en 1983. Ces chiffres traduisent seulement l'incidence des opérations de rééchelonnement de la dette et ne correspondent donc pas au montant qu'aurait atteint le service de la dette dans sa totalité. Par exemple, selon les projections de la Banque mondiale, les paiements au titre du service de la dette se seraient élevés à 18 milliards 860 millions de dollars E.-U. en 1984 et atteindraient 20 milliards 440 millions de dollars E.-U. en 1985. A moins que des mesures immédiates ne soient prises par les pays africains en coopération avec les prêteurs pour alléger la charge du service de la dette, les versements projetés entraîneront de graves difficultés pour ces pays.
3. En 1982, le montant total de la dette de l'Afrique représentait 51 % du produit national brut (PNB) et 59 % en 1983. Exprimé en pourcentage des recettes d'exportation de l'Afrique, le service de la dette a accaparé 19,8 % du total en 1982 et 27,4 % en 1983. Bien qu'il soit généralement admis que le ratio moyen du service de la dette ne devrait pas dépasser 20 %, il était supérieur dans un certain nombre de pays.
4. Etant donné l'importation croissante de marchandises et services essentiels, et surtout de produits industriels indispensables pour le développement économique, il est constaté que les pays africains continueront à emprunter pour compléter leurs ressources intérieures. C'est là l'une des principales raisons de la dette extérieure africaine.

5. L'énormité de la dette extérieure de l'Afrique et du fardeau du service de cette dette s'expliquent par des éléments à la fois internes et externes .

6. Les éléments internes sont en particulier les suivants :

- i) Des structures économiques inadaptées et faibles, et en particulier une base industrielle faible;
- ii) Un système économique tourné vers l'extérieur et la dépendance à l'égard de l'exportation d'un petit groupe de matières premières et de produits de base;
- iii) Le déclin de la production agricole et alimentaire, qui entraîne des importations alimentaires accrues;
- iv) Des insuffisances en matière de conception, de négociation, d'exécution et de suivi des projets, qui entraînent une hausse des coûts;
- v) La mobilisation complète des ressources intérieures et l'absence des moyens budgétaires permettant de couvrir les dépenses locales de contrepartie;
- vi) Le déficit des budgets nationaux résultant de l'insuffisance des ressources nationales dont on dispose pour l'exécution des plans de développement national;
- vii) Des catastrophes naturelles et des activités de déstabilisation économique qui faussent les projections économiques et nécessitent une réaffectation des ressources;
- viii) La compréhension insuffisante des mécanismes financiers internationaux;
- ix) Un manque de coordination effective au niveau national et la surveillance défectueuse des engagements étrangers.

Les éléments externes comprennent :

- i) La dégradation des termes de l'échange et la réduction des recettes d'exportation qui en résulte;
- ii) La hausse abrupte des taux d'intérêt réels, en ce qui concerne notamment les prêts consentis aux conditions du marché, qui se sont élevés en moyenne à 7,7 % en 1982 et à 8,2 % en 1983;

- iii) La détérioration des conditions de crédit, y compris la réduction des délais de grâce et des délais d'amortissement;
- iv) La diminution des ressources fournies à des conditions libérales aux pays africains;
- v) Les conséquences fâcheuses des fluctuations des taux de change des principales monnaies mondiales;
- vi) Des contrats indûment gonflés et d'autres abus résultant des activités des sociétés transnationales;
- vii) Le fléchissement des apports nets de ressources.

Mesures visant à régler le problème de la dette extérieure de l'Afrique

7. Les pays d'Afrique sont conscients du fait que leurs dettes extérieures sont des obligations qu'ils ont contractées et qu'ils doivent honorer. Etant donné leur situation particulière par rapport aux pays en développement des autres régions, il faudra leur accorder des délais de grâce et de remboursement plus longs et leur fournir davantage de ressources à des conditions de faveur, afin qu'ils puissent relancer la croissance et respecter ainsi leurs obligations en matière de service de la dette. Des mesures particulières doivent donc être prises aux échelons national, sous-régional, régional et international, à court, moyen et long terme.

8. Mesures à court terme

a) Echelon national

- i) Les pays ne l'ayant pas encore fait devraient envisager de mettre en place un mécanisme national pour la gestion et la rationalisation de la dette extérieure, chargé notamment de coordonner les politiques d'emprunt, de contrôler l'utilisation des prêts et les calendriers de remboursement et de donner des conseils d'ordre général sur les emprunts extérieurs, notamment la budgétisation des devises, le plafonnement des emprunts et les conditions et l'utilisation des prêts;

- ii) Il faudrait d'urgence revoir les projets afin, notamment, de déterminer lesquels d'entre eux devraient être éliminés et de renégocier ceux dont les mauvais résultats semblent imputables à leur conception et aux conditions de l'accord initial de prêt;
- iii) Il faudrait redoubler d'efforts pour mobiliser les ressources nationales, notamment l'épargne intérieure, afin que les ressources extérieures (empruntées) ne servent que de complément aux ressources nationales;
- iv) Les ressources nationales et étrangères devraient être orientées vers des projets permettant d'obtenir ou d'économiser des devises, sans pour cela que l'on néglige les projets visant à fournir des services sociaux essentiels;
- v) Il faudrait élaborer et mettre en oeuvre un programme d'urgence visant à améliorer le rendement dans tous les secteurs;
- vi) Tous les efforts devraient être faits pour éliminer le financement extérieur des déficits des budgets nationaux ordinaires;
- vii) Les pays d'Afrique ne l'ayant pas encore fait devraient adopter une législation régissant les investissements étrangers directs;
- viii) Il faudrait procéder à un inventaire détaillé de toutes les dettes extérieures contractées par l'Etat et les institutions publiques, semi-publiques et privées afin de déterminer avec plus de précision le volume de la dette extérieure, les raisons pour lesquelles les dettes ont été contractées et la manière dont celles-ci doivent être remboursées afin de déterminer le montant des réserves en devises qui devront être consacrées au service de la dette extérieure des secteurs public et privé, cela afin d'éviter l'accumulation des dettes et des arriérés au-delà de la capacité de remboursement des pays;
- ix) Les pays d'Afrique devraient contrôler les pratiques en matière d'emprunts extérieurs des banques commerciales, banques d'escompte et compagnies d'assurance transnationales, ainsi que des banques commerciales locales, afin de stopper les ponctions excessives opérées par les sociétés transnationales sur les ressources de l'Afrique.



Dans les pays où cela n'a pas déjà été fait, des lois devraient être immédiatement adoptées, contraignant ces sociétés à consulter les pouvoirs publics avant de décider de lancer un emprunt à l'extérieur;

- x) Les pays d'Afrique devraient examiner leurs politiques d'investissement et, si nécessaire, en adopter de nouvelles, de manière notamment à déterminer les priorités pour la répartition des devises, fixer les conditions des investissements étrangers privés, des prises de participation, etc., et instituer des mesures de réajustement afin de consolider la base économique;
- xi) Les pays d'Afrique devraient améliorer leur potentiel et leur capacités en matière de négociation de projets et de contrats afin d'obtenir les meilleures conditions possibles et renforcer leurs capacités en matière de services consultatifs;

b) Echelon sous-régional

- i) Dans le cadre de la solidarité africaine, les pays africains disposant de réserves nettes devraient recycler une partie de ces fonds excédentaires en Afrique;
- ii) Les pays africains devraient tirer partie des séminaires et journées d'études organisés par les organisations sous-régionales et régionales telles que le Centre africain d'études monétaires pour l'échange d'informations sur la négociation des prêts et le rééchelonnement de la dette;
- iii) Une conférence des ministres des finances devrait être officiellement créée qui permettrait à ces derniers de se rencontrer régulièrement pour traiter des questions de la dette extérieure ainsi que d'autres questions monétaires et financières;
- iv) Les mécanismes sous-régionaux existants de paiement et de compensation devraient être renforcés en vue de développer le commerce intra-africain et de réduire ainsi les besoins en devises ainsi que les emprunts extérieurs;

- v) Un nouveau système d'incitation, prévoyant notamment des codes nationaux d'investissement privilégiant les investisseurs africains, devrait être instauré immédiatement en vue d'encourager les investisseurs privés africains à investir leurs ressources dans d'autres pays africains soit sur une base bilatérale, soit par l'entremise des institutions financières sous-régionales existantes. Cela permettrait non seulement d'améliorer la trésorerie des pays emprunteurs en limitant la nécessité d'emprunter à l'étranger, mais aussi d'encourager la coopération monétaire intra-africaine telle qu'envisagée dans le Plan d'action de Lagos et l'Acte final de Lagos;
- vi) Toutes les institutions régionales et sous-régionales de financement du développement devraient réduire l'élément devise de la contribution locale aux projets en cours et aux nouveaux projets qu'elles financent dans les pays membres;
- vii) Un examen des projets sous-régionaux ou multinationaux devrait être entrepris en vue d'identifier ceux qui doivent être abandonnés et ceux qui doivent être conservés.

c) Echelon international

- i) Une conférence internationale sur la dette extérieure de l'Afrique devrait être organisée après une préparation soignée à tous les niveaux en vue d'élaborer un cadre permettant de s'attaquer au problème de la dette extérieure de l'Afrique compte tenu des impératifs de développement économique du continent;
- ii) Le vingt et unième Sommet de l'OUA devrait demander au Président en exercice et au Bureau de prendre les contacts nécessaires avec les institutions multilatérales et les principaux créanciers en vue d'organiser le plus rapidement possible cette conférence;
- iii) Les représentants africains au Comité du développement de la Banque mondiale et au Comité intérimaire du Fonds monétaire international, ainsi que le Groupe africain de ces institutions, devraient souligner la nécessité de mesures efficaces d'ajustement structurel visant à garantir un retour rapide à la croissance de l'économie africaine;

- iv) Le Secrétaire général de l'OUA, le Secrétaire exécutif de la CEA et le Président de la BAD devraient entamer les préparatifs de cette conférence de manière à lui donner les meilleures chances de réussite;
- v) Les institutions internationales de financement du développement devraient réduire l'élément devise de la contribution locale aux projets en cours et aux nouveaux projets qu'elles financent en Afrique;
- vi) Les prêteurs multilatéraux et les Etats prêteurs devraient accroître le transfert de ressources financières à des conditions de faveur (y compris les dons aux pays les moins avancés), eu égard aux problèmes propres aux pays africains, et intensifier leurs prêts-programmes, en particulier aux pays les moins avancés;
- vii) Le rééchelonnement de la dette procure un allègement immédiat aux pays débiteurs. Pour être efficace, il doit porter sur plusieurs années et être établi sur une période de 15 ans, avec un délai de grâce d'au moins 5 ans, et le réaménagement qui lui fait suite ne devrait pas se faire à des taux d'intérêts élevés;
- viii) La Banque mondiale devrait relever le plafond pour que davantage de pays africains puissent remplir les conditions nécessaires à l'obtention de crédits de l'IDA;
- ix) Le FMI devrait remettre en activité son Fonds fiduciaire;
- x) Les pays développés devraient immédiatement mettre en oeuvre la résolution 165 (S-IX) de la CNUCED préconisant un ajustement rétroactif des conditions de la dette publique des pays en développement, y compris son annulation partielle ou totale.

9. Mesures à moyen et à long terme

a) Au niveau national :

- i) Le plus grand soin devrait être apporté à l'identification, à la conception, à l'élaboration, à l'exécution et à la gestion des projets;

ii) Il conviendrait d'utiliser plus rationnellement les crédits et prêts extérieurs - après avoir procédé immédiatement à un examen des plans nationaux de développement - en adoptant, pour ce qui est des mécanismes de gestion de la dette extérieure en rapport avec des opérations productives des mesures à court, moyen et long terme - sélection, élaboration, exécution, suivi et évaluation appropriés des projets. Cette action devrait également garantir que tout prêt contracté antérieurement serait, dans la mesure du possible, reconsidéré en fonction de critères de viabilité et de rentabilité et de la capacité du pays à faire face à ses obligations passées, présentes et futures en matière de dette;

iii) Il conviendrait de prendre des mesures efficaces pour réduire la dépendance des économies africaines à l'égard de l'extérieur grâce à la production locale des biens et services essentiels afin d'atténuer les effets d'une évolution internationale défavorable, phénomène sur lequel les pays africains n'ont aucune influence.

b) Aux niveaux sous-régional et régional :

- i) Les organisations parastatales africaines devraient être encouragées, au moyen d'incitations appropriées, à participer à des coentreprises sous-régionales, ce qui permettrait d'accroître les liquidités des pays et - partant - de réduire la nécessité du recours à l'emprunt extérieur;
- ii) Les institutions sous-régionales et régionales africaines de financement du développement sont également priées instamment d'augmenter leur financement de projets sous-régionaux afin d'alléger la charge de la dette extérieure pour les pays membres. Ces institutions devraient en outre jouer un rôle de plus en plus important dans l'identification et l'élaboration de projets d'investissement bien conçus et économiquement viables dans les Etats membres;
- iii) La volonté politique de coopération Sud-Sud devrait être renforcée, particulièrement en ce qui concerne la coopération monétaire.

c) Au niveau international :

- i) Le service de la dette ne devrait pas dépasser 20 % des recettes d'exportation ou 30 % du produit national brut (PNB) de chaque pays;
  - ii) La communauté internationale est instamment priée de mettre en oeuvre la résolution 222 (XXI) de la CEUCED sur les caractéristiques à long terme de la renégociation de la dette.
-

